

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du VENDREDI 14 Juin 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen PONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

AUTRICHE.

De Vienne, le 26 mai.

LUNDI dernier, l'impératrice est sortie pour la première fois après ses couches. Toutes les maisons furent illuminées; des acclamations universelles ont accueilli la cour impériale; jamais l'attachement du peuple pour ses souverains ne s'étoit manifesté d'une manière aussi sensible. Le général-major de Smakers, blessé auprès de Mons, vient de recevoir une pension de 2000 florins, ses blessures l'ont mis hors d'état de servir.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 1^{er}. juin.

Voilà déjà trois mois de perdus autour de Mayence, mais le moment terrible approche, il est arrivé beaucoup d'artillerie & de munitions qui ont débarquées à Eltwiel; 25 bâtimens hollandois à trois mâts ont servi à ce transport, qui offre douze pieces de 24, deux de 18, vingt-quatre de 12, quatorze obusiers de 18, huit mortiers pour des bombes de 18 pouces de diamètre. Les boulets & la poudre sont en quantité prodigieuse.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

De Marseille, le 5 juin.

(Extrait du Courier d'Avignon).

Le 2 de ce mois, à 7 heures du soir, le club a été fermé; les clefs en ont été remises au comité général des sections avec le poignard de Brutus. On y a trouvé 4 canons de 4 livres de balles, 2 tromblons, beaucoup de piques & 15 fusils. Les effets, bancs, chaises, tables & tribunes ont formé la charge de trois charrettes. Un cortège nombreux, précédé de la musique militaire, a porté au comité général des sections 15 drapeaux pris sur les ennemis, que les citoyens avoient déposés dans ce temple de la liberté. Un grand nombre de membres du club déposent leurs diplômes aux sections, & plusieurs de ces diplômes sont portés dans la ville au bout des piques. Enfin, il y eut hier illumination générale à l'occasion de cet événement bien extraordinaire, attribué en général à l'effet qu'a produit la nouvelle de la catastrophe de Lyon, du 29 mai.

Le tribunal populaire, tant de fois suspendu, & tant de fois remis en activité, paroît être sur le point d'être rétabli

de nouveau; car les sections procedent au renouvellement de ses membres.

De Paris, le 14 juin.

Plusieurs promotions ont eu lieu depuis peu dans le corps diplomatique. Le citoyen Noel est parti pour Venise; le citoyen Chauvelin va se rendre à Florence, & le citoyen Maret à Naples, en qualité de ministres pléipotentiaires de la république française.

Lettre des commissaires nationaux envoyés dans les départemens troublés par les rebelles, aux citoyens-administrateurs composant le département de Paris.

De Tours, le 10 juin, 9 heures du matin.

AMIS, la crise de notre révolution n'étoit pas encore à son période; un malheur nouveau vient d'augmenter nos dangers, & ranimera sans doute notre courage. Les brigands sont venus hier, à trois heures après midi, attaquer Saumur; ils ne se sont pas présentés du côté du camp que nous avions sur les hauteurs de Bournaud; ils ont tourné du côté de Nantilly, & se sont glissés sur le bord de la Loire. Le général Menou a fait aussitôt passer deux bataillons de ce côté. La canonnade a été vive de part & d'autre: tel est l'aveuglement de ces malheureux, qu'ils avancement sur le canon. L'infanterie, en général, s'est bien battue: la cavalerie avoit aussi, dans le commencement, repoussé les rebelles; mais elle a été la première à fuir lâchement. Les prières & les menaces de tous les représentans du peuple, de nous & des généraux, ont été inutiles; ils se sont enfuis au grand galop. Le citoyen Ruelle, député; Momoro & la Chevardiere ont suivi cette troupe pendant près d'une lieue; ils ont vainement cherché à les rallier. Cette défection a forcé l'infanterie à la retraite; l'on s'est battu avec acharnement sur les quais, dans les places & dans les rues. L'ennemi a dû perdre beaucoup de monde; mais il est demeuré maître de la ville. Saumur est aux rebelles: la citadelle a tenu bon; & à une heure du matin, nous entendions son canon; mais elle n'a pas assez de vivres pour tenir long-tems. Le général Menou est blessé; il s'est battu en brave homme. Les députés se sont infiniment exposés, & ont fait, ainsi que nous, des efforts incroyables pour rallier nos soldats. Le citoyen Bourbotte, l'un d'eux, a eu un cheval tué sous lui: le général Bertier a eu trois chevaux tués sous lui. Le général Santerre arrivoit à Saumur dans l'instant où l'on battoit la générale; il a aussitôt monté à cheval, & a visité le camp. Il est ensuite revenu

à l'ennemi, & a prouvé que, pour se bien battre, il n'étoit pas nécessaire d'avoir fait la guerre; il a chargé l'ennemi trois fois à la tête des Cuirassiers de la légion germanique, & l'a repoussé. Nous ne savons pas, dans le moment où nous vous écrivons, où il est; on nous assure cependant qu'il est sorti de la ville. Il n'est pas un de nous qui n'ait, dans cette malheureuse journée, exposé cent fois sa vie. Nous n'avons pas encore de nouvelles de nos bataillons, nous craignons tout pour eux; nous avons aussi de grandes inquiétudes sur le sort de l'armée commandée par le général Salomon. Les brigands sont maîtres des deux rives de la Loire; nous perdons nos vivres, nos munitions & presque toute notre artillerie: il n'y a plus, comme nous vous l'écrivions hier, aucune place, ni aucune force qui s'oppose aux progrès des rebelles, depuis Saumur jusqu'à Paris. On ne peut prévoir ce qui va arriver; notre position est aussi critique qu'elle puisse l'être. Amis, magistrats du peuple, nous ne vous indiquons pas les moyens qui peuvent réparer ces désastres: le peuple qui, en ce moment, est debout, prendra sans doute une mesure grande; car celles-là seules peuvent être efficaces.

L'ennemi a bien senti que Saumur n'ayant que 8 à 9000 hommes, il ne pourroit tenir contre une force beaucoup supérieure, & il ne nous a attaqué que parce que notre poste étoit le plus faible. Angers & Nantes se trouvent fort exposés par la prise de Namur.

Nous venons de faire vingt lieues à cheval sans débrider, pour nous rendre à Tours; les représentans sont arrivés avec nous: ainsi qu'une partie des malheureux débris de notre armée: le surplus qui a échappé s'est replié sur Angers. Nous allons, concurremment avec les représentans du peuple, prendre les mesures que les circonstances exigent: demain ou après demain nous serons à Niort; nous voulons venger dans le sang des rebelles l'affront & les pertes que nous venons d'éprouver.

On s'est endormi sur cette guerre désastreuse; les secours sont arrivés lentement; on n'a pas eu le tems de les exercer; le jour même de leur arrivée, plusieurs bataillons de Paris ont été au feu; toutes les puissances coalisées sont à nos yeux beaucoup moins à craindre que ces hordes infâmes. Que la France entière se leve, ou la France est perdue.

Signés, Momoro, commissaire national, & Laëbevardière, vice-président & commissaire national.

P. S. Nous sommes inquiets de Damesme notre collègue, & de Cahier de l'Étang. Le citoyen Dandenague, représentant, n'a pas encore paru; Minier n'est pas encore à Tours, mais on l'a vu en route. Tous nos efforts & nos voitures sont au pouvoir de l'ennemi. Adieu, la liberté triomphera, ou nous périrons à notre poste.

Nous avions oublié de vous dire qu'à l'instant de l'attaque, un scélérat, nommé François, eut l'audace d'enclouer trois pièces de canon qui étoient sur la principale place; il a été arrêté, mais sans doute en ce moment il jouit du fruit de sa trahison. Dans plusieurs maisons l'on a tiré des coups de fusil sur nos troupes.

COMMUNE DE PARIS.

Du 11 juin.

Le conseil entend la lecture de la lettre suivante, écrite par les commissaires nationaux envoyés dans les départemens troublés par les rebelles, & datée de Saumur le 10 juin:

Nous ne pouvons vous donner d'autres détails sur ce qui vient de se passer ici, que ceux que nous transmettons au conseil exécutif, dans la lettre dont nous vous faisons passer copie. Notre déroute a été grande; mais sans les députés & les commissaires nationaux, elle eût été plus funeste. Si nous n'avions pas, à force de prières, de menaces & de coups de plat de sabre, rallié les fuyards, l'ennemi seroit peut-être entré avec nous à Saumur. Nous sommes en ce moment dans une position avantageuse.

Copie de notre lettre au conseil exécutif, en date de ce jour.

Nous venons d'éprouver un échec le 8 de ce mois. L'ennemi, au nombre de plus de 12 mille hommes, s'est porté au le camp de Doué distant de Saumur de trois lieues; nos avant-postes, après quelques résistance, se plièrent sur Doué; mais alors quelques fédérés accurent, en s'efforçant de faire sauter le pont de Doué. La terreur s'empara bientôt d'une partie de nos troupes & il ne fut plus possible de les retenir. Le général Menou, instruit de l'attaque, se porta aussitôt à Doué, mais il n'y arriva que pour être témoin de notre déroute. Mais après bien des peines, nous fûmes parvenus à rallier nos troupes sur les hauteurs de Bourman, à une demi-lieue de Saumur & qui couvrent la ville: nous y avons deux redoutes bien placées, & position est extrêmement avantageuse: nous avons sauvé nos vivres, nos munitions, nos fourrages & notre artillerie: notre perte est d'environ 4000 hommes, y compris les blessés & les prisonniers: celle de l'ennemi n'a pas été au moins aussi considérable par l'effet de notre canon. Une des causes principales que nous croyons avoir occasionné cette défaite, est le défaut de connaissance des troupes dans le général Ligonier qui commandoit Doué: il a été remplacé par le général Menou.

Nous n'avions à Doué qu'environ cinq mille hommes, parce qu'il n'y avoit que trois mille à Thouars. Le général Salomon qui y commandoit a vu l'ordre d'abandonner cette ville, qu'il n'a pas possible de conserver en ce moment & de se replier sur Saumur.

Tous les bataillons de Paris évalent des difficultés relativement à la mise à exécution de la loi qui porte que chaque bataillon sera pourvu de quatre pièces de canon; ces considérations sont extrêmement fautiveuses, parce qu'elles sont fondées, & que cependant les représentans & les généraux ne peuvent faire droit, n'ayant point de pièces de campagne à leur disposition.

Nous conjurons le citoyen ministre de la guerre de faire passer ici, sans aucun délai, un bon nombre de pièces de quatre; tout retard peut être très nuisible, & vous savez que notre position décide toujours du sort de la bataille; d'un moment à l'autre nous pouvons être attaqués; & si nous étions obligés de nous replier, nous ne vous dissimulons pas que Saumur seroit perdu, la perte de cette place seroit un très-grand malheur, car rien ne nous resteroit plus le brigands jusqu'à Paris; aucune force, aucune place ne trouvant dans cet espace, us seroient aussi entièrement maîtres de la Loire nous vous laissons calculer les fautes d'un tel événement.

Une députation de la section du Mail a été admise. L'orateur a donné lecture d'une adresse où sont détaillées avec énergie les vexations résultantes de la latitude donnée à la dénomination vague de gens suspects. Les délations obscures a-t-il dit, les dénonciations intéressées, les vengeances particulières ont investi de toutes parts les dépositaires de l'autorité nationale; & le peuple, pour le salut duquel cette loi protectrice du désarmement & de l'arrestation des gens suspects, avoit été faite, s'est vu privé de ses plus fermes appuis, de ses plus zélés défenseurs, tandis que ses ennemis cachés sous le masque perfide du patriotisme, ou sous une autorité apparente, triomphoient insolamment de son erreur. Nous avons vu des fils arrachés des bras de leurs mères éplorées, des pères de famille dont les enfans soutiennent dans nos armées la cause de la liberté, enlevés à leurs épouses & à leur famille, des fonctionnaires publics ravés à leurs fonctions, les domiciles des citoyens paisibles violés, les droits les plus sacrés de l'homme & du citoyen méconnus, par-tout la terreur & la dévotion planant sur cette vaste cité.

Après ce tableau pathétique, l'orateur a répondu victorieusement aux détracteurs de la section du Mail, de cette section dont les procès-verbaux ne présentent que des actes de civisme, & dont les sacrifices pour la liberté ont toujours été au-delà de ses obligations. Revenant ensuite à l'objet de sa mission: « Sans doute, a-t-il dit, il faut surveiller les gens suspects, la loi l'ordonne, & l'on doit courber le front devant elle; mais la suspicion, qui autorise la surveillance, ne doit pas être confondue avec le délit qui mérite la punition. Vous sentirez qu'il seroit injuste d'amonceler dans les mêmes lieux les gens présumés suspects avec les hommes prévenus de crimes; vous sentirez encore que lorsqu'il s'agit d'une matière aussi délicate que la suspicion, les assemblées générales des sections doivent être les premiers juges de leurs concitoyens, comme elles le sont de leurs certificats de civisme. Ce seroit vainement qu'on vous seroit craindre les effets de ce

tribunal de famille; l'intrigue & la brigade triomphent difficilement dans les assemblées populaires: c'est là sur-tout que la voix du peuple est la voix de Dieu. D'après ces principes, citoyens, nous demandons que l'exécution des mandats d'arrêt ou d'arrêt pour toute autre cause que celle de flagrant délit, soit confiée aux assemblées générales des sections qui en seront chargées sous leur responsabilité». Une discussion s'est engagée sur cette adresse. Un membre a demandé que la députation fût tenue de déposer ses pouvoirs sur le bureau: cette mesure ayant été arrêtée, elle a remis au secrétaire-greffier l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale. Le président, après lui avoir observé que son langage étoit celui du modérantisme, l'a invitée aux honneurs de la séance. Chaumette a alors pris la parole; il a observé qu'il y avoit à Paris un complot affreux, celui d'égorger la commune; qu'on vouloit faire à Paris ce qu'on avoit fait à Lyon, & que dans certains repas on buvoit non pas à la santé des membres de la commune, mais à leur perte; mais qu'ils sachent, nos ennemis, a-t-il ajouté, que le conseil aura mourir en défendant les droits du peuple. Un membre a interrompu Chaumette pour s'écrier que la députation de la section du Mail étoit composée d'intrigans; il a été rappelé à l'ordre. Chaumette alors a terminé, en faisant sentir la nécessité de fraterniser avec toutes les sections. Nous avons, a-t-il dit, engagé la section de la batte des Moulins à embrasser celles du faubourg Saint-Antoine, & cette réunion vaut mieux que le gain d'une bataille: on voudroit que la guerre civile éclatât à Paris; mais, en dépit de l'intrigue, nous serons toujours frères & amis. Je requiers que des commissaires soient nommés pour aller précéder l'union & la paix à la section du Mail, & il espère que cette section rentrera dans le giron de la mère commune. Il n'y a pas de milieu, dit Hébert, il n'y a plus pour nous que l'union ou l'esclavage. Le requisitoire a été adopté.

Hanriot, commandant-général provisoire, a eu la parole, il a dit que l'ordre étant rétabli à Paris, il le croiroit le plus lâche des hommes s'il ne donnoit sa démission, & ne rentroit dans son obscurité. Le conseil a applaudi, & arrêté qu'il continueroit son service jusqu'à ce que son successeur soit nommé. Les sections seront incessamment convoquées pour l'élection de son successeur.

Du 12 juin.

Un membre du comité de salut public a annoncé qu'il existoit les plus grands troubles dans la section de la Croix-Rouge; que les aristocrates en force avoient cassé le comité révolutionnaire, insulté & conspué les patriotes.

Différens membres ont ajouté au tableau présenté par le comité de salut public; selon eux, plusieurs sections sont animées du même esprit que celle de la Croix-Rouge.

Diverses mesures repressives ont été proposées: le conseil s'en est tenu à la nomination de deux commissaires pacificateurs.

La commission des passe-ports a rendu compte des réclamations de plusieurs citoyens, relatives à l'arrêté qui porte qu'on ne pourra obtenir des passe-ports & certificats de civisme sans justifier du paiement des impositions de 1792. Hébert est venu à l'appui de ces réclamations; mais plusieurs membres s'étant opposés à toutes sortes de réclamations, le conseil a passé à l'ordre du jour.

Un secrétaire donne lecture de deux lettres: la première, datée de Bazas, contient des sentimens peu favorables à la révolution du 31 mai; la seconde, de Dôle, est rédigée dans des principes absolument opposés; on y jure fraternité & union aux hommes du 14 juillet, du 10 août & du 31 mai. Le conseil a arrêté l'impression & l'affiche de cette seconde

lettre; il a nommé ensuite trois commissaires pour extraire toutes les lettres intéressantes adressées à la commune de Paris, & les livrer à l'impression, ainsi qu'un précis des délibérations importantes du conseil, sous le nom de *Bulletin de la commune de Paris*.

La section des Lombards est venue annoncer au conseil qu'il existoit à la bourse un grand nombre de gens suspects, qui se plaissent à y répandre les nouvelles les plus délatricieuses; elle a demandé, ou qu'on fit fermer la bourse, ou qu'on prit des mesures pour s'assurer de tous ces hommes stipendiés par les ennemis de la chose publique. — Renvoyé à l'administration de police.

Chaumette a présenté au conseil un jeune esclave acheté en Amérique; le président lui a adressé ces mots: «Enfant, un être bienfaisant, ou un heureux destin, t'a conduit de la terre des esclaves à la terre éminemment libre: tu n'as plus de maître, tu n'en auras plus jamais... Un père te manque, sois certain d'en trouver un dans le sein des magistrats du peuple de Paris. Reçois d'eux un nom célèbre dans les fastes de la liberté, celui d'un de ses martyrs, d'un de ses héros, le nom d'Ogé; il t'est donné ce nom par une ville qui, après avoir détruit l'esclavage en France, espère l'anéantir dans l'univers entier. Je te te le répète, enfant, tu es libre, tu es homme, deviens républicain». Le président lui a alors placé son écharpe sur la tête.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Mallarmé).

Suite de la séance du mercredi 12 juin.

Une députation de la commune de Versailles se présente à la barre; l'orateur fait lecture d'une adresse dans laquelle on improvaie les principes de celles des départemens de l'Als & de la Vilaine, du Morbihan & du Finistère: «Représentans, dit l'orateur, quoi qu'on en dise, nous vous croyons libres, parce que vous seriez des lâches si vous ne l'étiez pas: Paris veille à votre sûreté; il vous a respectés en faisant arrêter 32 coupables qui étoient au milieu de vous». — Cette adresse sera insérée dans le bulletin.

La commune de Paris, ayant à sa tête le citoyen Pache, vient féliciter l'assemblée sur ses travaux constitutionnels.

Hérait-Séchelles, rapporteur du comité de salut public, foudroyé à la discussion la suite du projet d'acte constitutionnel, & d'abord il présente une nouvelle rédaction de l'article premier sur les assemblées primaires: Mazuyer dit que les articles précédens tendent à introduire dans la république une foule d'étrangers qui pourroient y fonder des factions: on répond à Mazuyer que ces articles sont décrétés, & l'on observe que beaucoup de membres ne font des objections que pour voir leurs noms inscrits dans les journaux, amour-propre qui coûte un tems précieux à la convention: le membre qui fait cette observation, propose de défendre aux journalistes d'insérer dans leurs feuilles les noms des opinans. Voici les articles décrétés.

CHAP. V. *Des assemblées primaires.* Art. 1^{er}. Les assemblées primaires se composent des citoyens domiciliés depuis six mois dans chaque canton.

II. Les assemblées primaires sont composées de 200 citoyens au moins, de 600 au plus, appelés à voter.

III. Ces assemblées sont constituées par la nomination d'un président, de secrétaires, de scrutateurs.

IV. Leur police leur appartient.

V. Nul n'y peut paroître en armes.

VI. Les élections sont faites à haute voix, ou au scrutin, au choix de chaque votant. Une assemblée primaire ne peut, en aucun cas, prescrire un mode uniforme de voter. — (Cet article a été le résultat d'une discussion orageuse: un membre

s'est plaint de ce qu'on ne laissoit pas aux membres du côté droit la faculté de voter librement : un autre a proposé de considérer comme démis, & de faire remplacer par son suppléant tout membre qui se plaindroit de n'être pas libre).

VII. Les suffrages sur les loix sont donnés par oui & par non.

Pénier s'étoit plaint de ce que la convention n'avoit appris la défaite de nos troupes vers Saumur, que par l'organe du département de Paris. — Barrere répond que le comité de salut public est plus occupé de prendre des mesures pour réparer les échecs, que disposé à perdre le temps à annoncer des nouvelles : si nous avons essuyé des pertes dans la Vendée & vers les Pyrénées, l'armée de la Moselle a remporté une victoire éclatante ; les détails officiels de cette action ne sont pas parvenus encore ; ils ne tarderont pas à arriver : les rebelles de la Vendée auront bientôt à se défendre contre une armée de 60 mille hommes. Barrere fait lecture ensuite de plusieurs dépêches, dont voici les extraits. (Voyez à l'article de Paris pour ce qui concerne la Vendée).

Pyrénées Orientales. Nous venons d'éprouver une défaite : le fort des Bains, dont la garnison étoit composée de 300 hommes, est tombé au pouvoir des Espagnols.

Bayonne. Le camp de... , composé de 3 mille hommes, a été forcé ; l'un de nos généraux a été pris. Les Espagnols paroissent vouloir attaquer à la fois Saint-Jean-d'Angely & Saint-Jean-pied-de-port ; si ces deux places venoient à succomber, il seroit difficile de conserver Bayonne ».

Après avoir donné lecture de ces lettres, Barrere annonce que Robert-Linder, envoyé à Lyon, a écrit que les citoyens de cette ville semblent, malgré la diversité de leurs opinions, être tous les amis de la république une & indivisible. — Le rapporteur lit encore une lettre des administrateurs de Bordeaux, du 7 juin. Les citoyens Pichou & Dartigoite, commissaires de la convention, étoient à Bordeaux ; le peuple s'est porté à la maison où ils logeoient, & demandoit à grands cris qu'ils fussent arrêtés comme otages : la municipalité est parvenue à éclairer les citoyens ; les sections ont délibéré ; sur 25, 20 ont voté pour la liberté des représentans ; les cinq autres ont souscrit au vœu de la majorité. Un second mouvement, contraire à cette délibération, a été apaisé avec le même succès par les magistrats, & les représentans-députés sont libres.

Barrere annonce ensuite que le terme des pouvoirs du comité de salut public est arrivé ; il prie l'assemblée de prononcer la confirmation ou le renouvellement du comité. — La convention décrète qu'elle confirme, jusqu'au 10 du mois prochain, la composition actuelle de son comité de salut public, dont les membres s'adjointront le citoyen Gasparin pour la partie de la guerre, & le citoyen Jambon-St-André pour la marine.

Les quatre commissaires qui doivent se rendre dans la Vendée, sont les deux Lacroix & les deux Bourdon.

On reprend la discussion sur la constitution ; voici les articles décrétés :

Suite du CHAP. V. Art. VIII. Le vœu de l'assemblée primaire est proclamé ainsi *Les citoyens, en assemblée primaire de... , au nombre de... , votent pour (ou contre)... , à la majorité de...*

CHAP. VI. De la représentation nationale. Art. 1^{er}. La population est la seule base de la représentation nationale.

Art. II. Il y a un député à raison de 40 mille hommes. (Le comité proposoit une base de 50 mille).

Art. III. Chaque réunion d'assemblées primaires, formant une population de 39 à 41 mille âmes, nommera immédiatement un député.

Séance du jeudi 13 juin.

Les représentans-députés près l'armée de la Moselle, écrivirent du quartier-général d'Arion, en date du 10 juin, une lettre conçue en ces termes :

« Un corps de 20 mille hommes, commandé par le général de Laage, s'est rendu, jeudi soir, sous les murs de Longwy, après avoir fait une marche forcée, & avoir éprouvé tout ce que la chaleur a de plus fatigant : il en est parti, le vendredi, & s'est porté en avant de Rochecourt, que les ennemis avoient évacué : alors il s'est engagé quelques actions particulières qui nous ont donné 55 prisonniers, & dans lesquelles les Autrichiens ont perdu un colonel qui avoit leur estime. Le général de Laage a pris une position très-avantageuse, & a fait bivouaquer les troupes : il devoit être joint par le général Beauregain, qui amenoit de l'armée des Ardennes un corps de 2 mille hommes. Le lendemain, à neuf heures, les troupes ont quitté leur position ; & à midi, le combat a commencé ; il a été des plus violents, & même un de ceux qui devra faire époque dans les annales de la guerre de la liberté. Les Autrichiens occupoient une position telle qu'on ne pouvoit s'en procurer une meilleure par des ouvrages de l'art : Arion se trouve situé sur une hauteur qui forme une suite continuelle de retranchemens, & domine sur les plaines par lesquelles nous devons arriver sur les ennemis : 8 mille hommes défendoient ces retranchemens que la nature a placés en forme d'échelons ; ils étoient soutenus par 30 pièces d'artillerie, parmi lesquelles se trouvoient des pièces de 17 & des obusiers : à peine avions-nous paru dans la plaine, qu'ils nous ont vivement canonné ; mais quoique ce feu fût fortement nourri, il n'a pu empêcher les braves troupes de la république de se ranger en bataille, & de marcher ainsi dans le meilleur ordre pendant plus d'une heure : alors elles se sont divisées sur deux colonnes pour gravir la montagne : la cavalerie a chargé à différentes reprises celles de l'ennemi, qui étoit infiniment supérieure, avec un courage & une ardeur au-dessus de tout éloge : l'infanterie a fait un feu de file des mieux soutenus, & a montré le plus grand courage : notre artillerie a, dans cette journée, soutenu sa réputation, quoiqu'elle fût bien moins nombreuse que celle des Autrichiens ; & quoiqu'elle n'eût pour plus fortes pièces que du huit, elle n'en est pas moins parvenue à démonter une pièce de 13 aux ennemis. Les Autrichiens ont été forcés de faire leur retraite sur Luxembourg ; on a cherché à les inquiéter, mais sans les poursuivre avec trop d'ardeur dans un pays inconnu : les généraux ont d'ailleurs senti que nos braves soldats devoient être trop fatigués pour qu'on pût leur permettre cette seconde expédition. Nous ne savons pas encore quelle est notre perte, mais celle des ennemis doit être bien plus considérable. Nous avons pris huit mille sacs d'avoine & de farine, & quelques meules de foin. Nous apprenons à l'instant que nous avons pris à l'ennemi quatre pièces & cinq caissons ».

Le nouveau ministre de la guerre est Alexandre Beauharnais, qui sera remplacé par le général Houchard au commandement en chef de l'armée du Rhin.

Le citoyen Desfournelles est ministre des contributions publiques.

(La suite à demain).